

Tours, le 26 septembre 2022

Le directeur départemental  
des territoires

Affaire suivie par : Jean-Pierre PIQUEMAL

S:\32 - Eau sécheresse\603 - Sécheresse - dérogation\2022\  
Bassin INDROIS

Service de l'eau et des ressources naturelles

Tél. : 02.47.70.82.13

Courriel : jean-pierre.piquemal@indre-et-loire.gouv.fr

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LOCHES SUD TOURAINE  
12 AVENUE DE LA LIBERTE  
37600 LOCHES**

**Objet : Demande de dérogation – INDROIS – Manoeuvre de clapet sur le plan d'eau de Chemillé sur Indrois**

**DÉROGATION A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 16 SEPTEMBRE 2022  
PORTANT LIMITATION OU SUSPENSION DES USAGES DE L'EAU  
DANS LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

Considérant la demande formulée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE.

Par la présente, la COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE est autorisée à abaisser progressivement le niveau du plan d'eau de Chemillé sur Indrois de 15 centimètres en manoeuvrant le clapet de surface de ce plan d'eau.

**L'abaissement du plan d'eau ne devra pas provoquer une augmentation de plus de 20 % du débit à l'aval.** Le débit de l'Indrois peut être consulté à l'adresse suivante : [https://www.hydro.eaufrance.fr/carte-donnees/carte/toutes-eaux/details/K7433030?dataType=qmj&startAt=2022-09-25T00:00:00Z&status=pre validated and validated](https://www.hydro.eaufrance.fr/carte-donnees/carte/toutes-eaux/details/K7433030?dataType=qmj&startAt=2022-09-25T00:00:00Z&status=pre%20validated%20and%20validated) ou <https://www.vigicruves.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=10&CdStationHydro=K743303001&GrdSerie=Q&ZoomInitial=3>

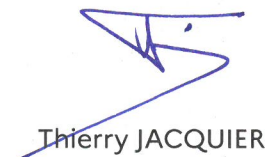
Compte tenu d'une superficie de plan d'eau de 35 ha et d'un débit de l'Indrois d'environ 300 l/s actuellement, la contrainte ci-dessus représente un abaissement étalé sur environ 10 jours.

La remontée du clapet **ne devra pas conduire à un débit inférieur au seuil d'alerte à la station de Genillé** ce qui nécessitera certainement d'attendre la période hivernale.

Cette dérogation est délivrée à titre précaire et révocable, et sera publiée sur le site internet de l'État en Indre-et-Loire.

Copie : OFB

Pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service de l'eau  
et des ressources naturelles,

  
Thierry JACQUIER